

l'intègre

BCPST | TB

FRANCK **PARIS**

CLAUDE **MARTINAUD**

Réussir l'oral
de Géographie
aux concours agro-véto

2^e ÉDITION

DUNOD

Conception et création de couverture : Atelier 3+

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
	

© Dunod, 2012, 2017

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-075837-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	V
Partie 1 – Approche méthodique et générale	1
1 Comprendre l'épreuve et les attentes du jury	2
2 Appréhender les cartes topographiques	20
3 Appréhender les documents complémentaires et bâtir le commentaire	61
4 Des territoires créateurs de richesses : les systèmes productifs ruraux et périurbains	81
5 Habiter et aménager la France rurale et périurbaine	107
6 Environnement et milieux : une gestion entre exploitation des ressources et protection	131
Partie 2 – Approche régionale	145
7 La France rurale et périurbaine des grands bassins sédimentaires	146
8 Les grandes vallées françaises et leurs abords	175
9 La France rurale et périurbaine des pourtours terrestres et maritimes	188

10 La France rurale et périurbaine des montagnes et des hautes terres	216
11 Les territoires ruraux et périurbains de l’Outre-Mer français .	248
Partie 3 – Entraînements	261
Entraînement 1 --- Analyser un libellé, comprendre les informations à présenter et bâtir le plan en conséquence	263
Entraînement 2 --- Bâtir un plan de nature « régionale »	269
Entraînement 3 --- Bâtir un plan thématique, interroger les documents proposés, construire l’introduction et la conclusion .	273
Entraînement 4 --- Repérer les permanences et les mutations d’un territoire	279
Entraînement 5 --- Bâtir le développement, confronter les informations des documents aux connaissances personnelles ...	282
Entraînement 6 --- Solliciter des informations à des niveaux très fins et les commenter	288
Entraînement 7 --- Articuler les composantes physiques à une étude à dominante humaine	293
Partie 4 – Annexes	297
Glossaire	298
Bibliographie	308
Index	310

AVANT-PROPOS

Le commentaire de carte topographique a marqué toute la géographie classique, née à la fin du XIX^e siècle. Associée à une carte géologique, l'étude de ce document se devait de présenter une portion du territoire français, le plus souvent choisie dans les entités rurales du pays, d'en qualifier les paysages, la structure agraire dominante... L'épreuve à laquelle sont confrontés les candidats au concours agro-veto ne reproduit pas en totalité cette entreprise ancienne, qui a pu être décrite sur certains points, mais en conserve les traits les plus fructueux. Couplée à des documents d'autres natures, la carte reste un outil précieux pour connaître les réalités rurales et périurbaines françaises qui, si elles ne sont pas le lieu principal de vie de la majorité de la population du pays, recouvrent néanmoins l'essentiel du territoire national.

Les candidats peuvent redouter cette épreuve par le foisonnement de thèmes, généraux comme régionaux, qu'elle induit. S'y ajoute une méthodologie pour appréhender les sujets et les documents qui les composent. Celle-ci ne doit pourtant pas surprendre quant aux attentes qui la structurent : d'autres disciplines de la filière fondent pour partie leurs sujets sur une approche similaire.

Cet ouvrage s'attache à décliner l'ensemble des connaissances et des acquis méthodologiques nécessaires pour répondre à tout sujet et appréhender toute carte topographique. Le nombre de cartes susceptibles d'être proposées dépasse le millier : s'il est bien sûr impossible, pour un candidat, de toutes les étudier au cours d'une seule année, il n'en demeure pas moins qu'une méthodologie bien comprise, alliée à des connaissances régionales et thématiques précises, permet de faire face à tout document cartographique, et de montrer au jury la compréhension des attentes et des informations à repérer comme à apporter.

Le plan de l'ouvrage s'en trouve explicité :

- La première partie se consacre à une **approche méthodologique** de l'épreuve, en insistant sur les documents proposés et leurs modalités de traitement. Les approches générales relatives à la géographie de la France rurale et périurbaine sont également intégrées à cette même partie, cadre d'ensemble qui trouve à être précisé pour chaque carte commentée.
- Suit alors la deuxième partie, qui présente une **approche régionale** de la France rurale et périurbaine. Ce niveau d'examen, d'abord matérialisé par toute carte topographique, doit également être connu des candidats, pour une déclinaison à cette échelle des fondements territoriaux saisis à l'échelle nationale.

- Enfin, est double. Elle propose tout d'abord une série d'**entraînements** brefs, fondés sur les différents points méthodologiques pour un travail individuel. Plusieurs **commentaires** sont ensuite proposés en ligne (accessibles sur la page de l'ouvrage du site dunod.com), rédigé en intégralité.

Cet ouvrage, pensé d'abord pour les classes préparatoires BCPST et TB, intéressera de la sorte aussi les étudiants d'autres filières, où la géographie est présente dans le cadre d'un commentaire de carte topographique. L'épreuve orale de géographie des ENS littéraires, mais aussi celle d'écrit de spécialité de l'ENS Lyon portent toujours sur un commentaire de carte topographique, agrémenté pour certaines de documents complémentaires. Il en va de même aux agrégations externes, de géographie comme d'histoire. Au CAPES, et alors que les questions thématiques relatives à la France intègrent pour la quasi-totalité les territoires ruraux et périurbains, l'intégration d'une carte topographique à l'exposé est une attente d'une des deux épreuves orales. L'ouvrage fournira en outre des informations générales et régionales toujours utiles pour nourrir les copies d'exemples. L'agrégation interne d'histoire-géographie peut aussi être rattachée à ces perspectives.

L'ouvrage se veut donc une préparation efficace à une épreuve qui est aussi l'occasion, pour de futurs ingénieurs agronomes comme de futurs vétérinaires, de découvrir les cadres territoriaux dans lesquels ils sont appelés à intervenir comme à travailler. Les cartes topographiques se feront ainsi une invitation pour découvrir des territoires français, dans le cadre d'une approche sans nul doute formatrice. Une géographie pensée comme science sociale, interrogeant les rapports entretenus par les sociétés humaines avec leurs territoires d'inscription, s'en trouve de la sorte proposée et permise par cette épreuve de commentaire de documents géographiques.

Proposer, pour « finir » – ou plutôt avant de poursuivre – une définition de la géographie, amène à soumettre à la réflexion quelques éléments pour une première approche de cette discipline qui est aussi une invitation à la connaissance du monde qui entoure chacun. *« La géographie est l'étude des rapports entre l'espace (les espaces, à toutes les échelles) et les sociétés humaines. Ceci implique bien entendu la qualification et la quantification des espaces (physiques, démographiques, socioculturels, économiques, etc.) mais aussi la prise en compte, en matière d'espaces, des demandes des sociétés présentes, ou éventuellement passées, dans toute leur diversité »*. Formulée par la géographe Renée Rochefort dans son article « La géographie généraliste » (texte de 1989 dans la revue *L'Espace géographique*), cette définition illustre cette invitation à la connaissance des territoires (terme qui a depuis les années 1990 supplanté celui d'espace en géographie), par le biais d'une discipline aussi sensible aux paysages qu'aux populations qui les vivent, y habitent et/ou les fréquentent au quotidien comme de manière plus temporaire et moins régulière.

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier Marie-Paule Grossetête, agrégée de SVT, docteure et professeure de chaire supérieure au lycée Thiers de Marseille, pour ses conseils constants et apportés dès la première édition de cet ouvrage.

Approche méthodique et générale

1	Comprendre l'épreuve et les attentes du jury	2
2	Appréhender les cartes topographiques	20
3	Appréhender les documents complémentaires et bâtir le commentaire	61
4	Des territoires créateurs de richesses : les systèmes productifs ruraux et périurbains	81
5	Habiter et aménager la France rurale et périurbaine	107
6	Environnement et milieux : une gestion entre exploitation des ressources et protection	131

1

CHAPITRE

Comprendre l'épreuve et les attentes du jury

La préparation de deuxième année de BCPST/TB porte sur une question immuable, qui interroge les territoires ruraux et périurbains de la France (métropolitaine et ultramarine)¹. L'épreuve orale porte sur une seule modalité de sujet, un commentaire de dossier documentaire – comportant un intitulé qui oriente thématiquement la réflexion – où la carte topographique constitue l'élément central.

Cette épreuve exige donc des connaissances sur la géographie rurale de la France comme une technique du commentaire de documents, qu'ils soient cartographiques ou d'autres natures.

1 Les modalités de l'épreuve

Une série d'extraits de rapports de jurys commentés – dont la consultation est vivement recommandée, d'autant qu'ils sont mis en ligne et donc facilement accessibles – permet de mesurer les attentes des jurys.

Si le concours 2015 a inauguré une nouvelle modalité d'épreuve, certaines remarques formulées dans des rapports antérieurs gardent une grande pertinence et permettent de préciser l'esprit du commentaire attendu.

1. L'épreuve de géographie de la filière BCPST/TB

Proposer un commentaire / une explication de documents

L'exigence du commentaire reste une attente centrale, qui définit les finalités de l'épreuve et a été posée en termes clairs par le passé.

« L'épreuve orale de géographie est une épreuve d'explication de documents [...] : trop de candidats cette année ont proposé de véritables leçons sans s'appuyer suffisamment sur les documents ou en ne s'y référant que de manière allusive et occasionnelle. La carte n'intervient alors, au mieux, que pour illustrer un discours préparé à l'avance et

1. L'intitulé exact du programme est le suivant : « *Environnement et aménagement durable des territoires ruraux et périurbains en France métropolitaine et ultramarine* ». Il est consultable à l'adresse suivante : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/special_3_ESR/43/3/programme-Geographie_252433.pdf.

le dossier devient prétexte à l'exposition de connaissances générales sur le modèle agricole breton, la périurbanisation, les mutations de l'espace rural... »

Rapport du jury du concours BCPST, 2010.

« Au-delà de la seule carte topographique, s'il convient de rappeler que l'oral de géographie des concours agronomiques et vétérinaires n'est nullement une épreuve d'érudition, et que la récitation sans lien avec le sujet posé de telle ou telle fraction de cours appris par cœur sera sanctionnée, il n'en demeure pas moins que des connaissances préalables sont indispensables pour analyser correctement les corpus proposés. »

Rapport du jury du concours BCPST, 2015.

Les objectifs sont donc présentés de manière affirmée. L'épreuve suppose de commenter des documents et non d'œuvrer, à la manière d'une composition, à une seule présentation de ses connaissances personnelles ou, pire, à une simple récitation des éléments sus. Le commentaire de documents naît de la confrontation entre des informations tirées des documents et des connaissances personnelles qui en montrent la signification. La démarche attendue doit donc partir des documents pour s'enrichir ensuite des connaissances personnelles et ainsi déboucher sur un commentaire pleinement satisfaisant.

Proposer un commentaire structuré et problématisé

« Outre la maîtrise du programme en géographie, le jury attend des candidats qu'ils utilisent un vocabulaire précis, qu'ils comprennent le sens et fassent bon usage des notions et concepts qu'ils mobilisent, qu'ils fassent la démonstration de leur capacité à commenter un document en problématisant et en structurant leur propos avec rigueur, et qu'ils s'expriment avec clarté [...]. Le nouveau format de l'épreuve [...] permettra de maintenir au cœur de l'évaluation la maîtrise technique du commentaire cartographique ainsi que la capacité à analyser, mettre en relation et confronter des documents de sources et de natures diverses. »

Rapport du jury du concours BCPST, 2014.

« Nombre de commentaires ont accordé une place quasi inexistante aux documents annexes, offrant pourtant souvent des éléments d'analyse complémentaires à ceux de la carte, et particulièrement centrés sur le sujet posé. De même, la plupart des candidats ont peiné à articuler de manière satisfaisante la carte topographique et les deux documents complémentaires [...]. Le jury rappelle donc aux candidats que la composition nouvelle du sujet (carte + documents) invite non seulement à une analyse précise de la carte, au statut spécifique de "document principal", mais aussi à une étude précise et critique des documents associés, afin de traiter au mieux le sujet posé. »

Rapport du jury du concours TB, 2015.

« Concernant les dossiers documentaires, le jury a pu observer une réelle aisance de quelques candidats dans la manipulation et la confrontation de documents de nature et d'échelle variées, pour aboutir après plusieurs lectures renouvelées d'un même document au fil de l'exposé à des conclusions fines. À l'inverse, demeure une forte tendance de la majorité des candidats à la paraphrase et aux descriptions non problématisées des documents présentés. »

Rapport du jury du concours BCPST, 2008.

Les attentes relèvent d'abord d'une réflexion structurée et ordonnée.

Débutant par une introduction – aux différents temps précisés par la suite –, le devoir repose sur un développement subdivisé en plusieurs parties, elles-mêmes subdivisées en sous-parties. La recherche d'un plan est donc un leitmotiv, qui procède de plusieurs canevas généraux, commandés par le libellé et sa formulation. Des logiques semblables se repèrent en effet, logiques qui, une fois comprises, sont aisées à mettre en œuvre. Une conclusion est enfin attendue et ne doit être ni sacrifiée, ni négligée : son rôle est de répondre à la problématique générale, présentée en introduction, voire d'ouvrir sur d'autres thématiques proches, mais non concernées par le sujet.

Parler de commentaire problématisé renvoie à deux réalités. La première s'inscrit dans la problématique générale, qui structure le commentaire. Toutes les informations apportées, qu'elles soient tirées des documents ou relèvent de l'activité de commentaire à partir de connaissances personnelles, doivent être mises au service d'une réflexion générale, qui va parfois au-delà du sujet. S'ajoute à cette démarche d'ensemble celle d'une problématisation du contenu : toutes les informations du développement doivent se rattacher au sujet posé. L'emploi constant des termes du libellé, au cours de l'exposé, est une manière d'éviter de tomber dans le hors-sujet, et donc dans l'exposé non problématisé.

Proposer un commentaire informé et au contenu maîtrisé

« Un vocabulaire géographique mal maîtrisé handicape encore fortement nombre de candidats : l'incapacité chronique à distinguer plaines et plateaux, fleuves et rivières, modelé et relief, pente et pendage, champ et pré, moyenne et haute montagne, tourisme et loisir, commercialisation et exportation, village, ville et métropole, a été sanctionnée. De même, les paysages de bocage, d'openfield ou de huerta ont trop souvent fait l'objet de nombre d'explications incohérentes, quant à leur définition, leur histoire et leur fonctionnement. [...] L'atlas fait l'objet d'une utilisation encore problématique. »

Rapport du jury du concours BCPST, 2008.

« Alors même que la nouvelle épreuve entend mettre l'accent sur les enjeux territoriaux induits par les problématiques environnementales ou d'aménagement, nombre de candidats ont été dans l'incapacité de définir, même sommairement, des documents d'aménagement courants (PLU, SCOT, PPR pour ne citer qu'eux), ou des structures de protection pourtant fondamentales dans la compréhension des modalités de la gestion environnementale sur le territoire (parcs naturels régionaux, parcs nationaux, sites Natura 2000, ou encore réserves naturelles). Une fois encore, il ne s'agit nullement d'orienter le commentaire des candidats vers la récitation maladroite d'un cours [...] mais de les inciter à connaître les principaux acteurs, objectifs et modalités de fonctionnement de ces structures [...]. »

Rapport du jury du concours BCPST, 2015.

« Le jury entend rappeler que l'épreuve de géographie ne saurait être entendue comme un exercice d'érudition. Toutefois, il apparaît délicat de faire l'économie de quelques connaissances de base concernant le territoire français et son aménagement : de même qu'il est difficile de commenter correctement un sujet portant sur les Landes sans connaître, même à grands traits, l'histoire de cette forêt, il semble tout aussi improbable d'obtenir une note excellente sur tel ou tel vignoble sans avoir la moindre idée de ses principales caractéristiques. »

Rapport du jury du concours TB, 2015.

Quelles connaissances sont attendues pour répondre au mieux à l'épreuve de géographie ? Les rapports soulignent qu'il ne s'agit en rien de viser à l'érudition et donc à une connaissance exhaustive de toutes les composantes de la France rurale et périurbaine. L'objectif à atteindre se décline en plusieurs points :

- L'apprentissage est d'abord une affaire liée à **un vocabulaire précis** : ce dernier s'entend pour les structures géographiques des territoires au programme (structures agraires, formes du bâti, nature du relief et des composantes environnementales...) comme pour les réalités disciplinaires, qui fondent le raisonnement géographique et sa lecture du monde (regards à différentes échelles, intérêt pour les acteurs qui agissent sur les territoires...).
- Les connaissances s'articulent aussi à **une appréhension régionale de la France**, qui complète les informations précédentes : les paysages et les territoires varient en fonction des régions – terme à entendre non pas selon une acception administrative, mais comme portion du territoire présentant une certaine homogénéité, notamment sur un plan paysager – ce qui implique aussi un vocabulaire inscrit à ces mêmes niveaux.
- Enfin, il convient d'acquérir, durant l'année de préparation, des **mécanismes réflexifs** pour affronter les différents sujets : la simple lecture de la carte proposée – et la compréhension des territoires qu'elle couvre et donc de la région/des régions dans laquelle/lesquelles elle s'inscrit – doit déjà donner lieu, chez le candidat, à une récapitulation des thèmes régionaux qu'elle peut de la sorte induire ; le libellé, par les notions qu'il comporte, oriente aussi la réflexion première vers les thèmes à décliner. La lecture des documents est alors le moyen de repérer les éléments à commenter et les connaissances personnelles à retenir.

Deux outils précieux sont à la disposition des candidats durant la préparation :

- Un **atlas** : il permet, par son lexique, ce même repérage de l'inscription régionale de la carte. Il comporte en outre, dans les premières pages, des cartes à l'échelle nationale abordant des thématiques comme les orientations agricoles, les présences industrielles ou les axes de transport. Si ces informations ne sauraient pallier l'absence de connaissances personnelles, elles les confortent, tout en indiquant des présences alentour (ville d'importance aux effets sur les territoires ruraux et périurbains, tracé des axes de transports et volumes des flux qui les concernent...). La préparation doit aussi être articulée autour de l'utilisation efficace de l'atlas, qui confirmera lors de l'oral des informations plus qu'il ne les complètera.
- La **carte géologique à 1/1 000 000** : elle confirme les territoires régionaux d'inscription de la carte à commenter : le lien est fort entre réalités géologiques et découpage régional attendu, sans tomber dans un déterminisme borné niant le rôle des sociétés humaines dans les mises en valeur et dans l'établissement des composantes paysagères humaines et/ou d'allure naturelle.

Proposer une prestation orale adéquate

« Exercice d'observation et d'interprétation, l'explication de documents est enfin un exercice de présentation des résultats de l'analyse. Celle-ci doit être synthétique et vivante : il vaut infiniment mieux entendre un exposé court et dynamique que de voir

un candidat jouer ostensiblement la montre en multipliant les silences, les répétitions et les toussotements, etc. »

Rapport du jury du concours BCPST, 2010.

Ces quelques remarques amènent à rappeler les modalités de l'épreuve :

- Un seul sujet est proposé à chaque candidat.
- Le temps de préparation est de 45 minutes, pour un oral de 30 minutes.
- La répartition attendue, durant l'oral, est la suivante : 20 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien, fondé sur des questions.

2. Autres jurys, mêmes attentes : les concours littéraires

Le commentaire de carte topographique (dans son ensemble ou sous la forme d'extraits, avec des documents complémentaires le plus souvent) est présent dans différents concours, qu'il s'agisse des ENS (Ulm et Lyon) ou des concours externes de l'agrégation. Les candidats au CAPES externe d'histoire-géographie ou à l'agrégation interne d'histoire-géographie sont amenés à travailler sur des cartes topographiques : une des épreuves orales du CAPES exige, si le sujet porte sur la France, d'intégrer une carte topographique à l'exposé et d'en intégrer un commentaire pour illustrer certains thèmes abordés. L'épreuve écrite d'analyse de documents peut comporter, à l'agrégation interne, un extrait de carte topographique qu'il convient également de savoir commenter.

Avec un programme qui couvre l'ensemble de la France – en intégrant donc les territoires urbains, non présents en filières BCPST et TB –, les ENS présentent des attentes similaires, dans la démarche du commentaire et la problématisation de l'ensemble. L'extrait suivant comporte des remarques qui pourraient être tout aussi bien contenues dans un rapport des filières BCPST et TB.

« Les conditions de l'oral étaient les mêmes que l'an dernier : carte topographique au 1/25 000 systématiquement accompagnée d'une page contenant deux documents annexes devant être eux aussi obligatoirement commentés. Les sujets sont orientés thématiquement. [...] Les documents annexes doivent être pensés comme des compléments pour comprendre et analyser plus finement un enjeu important présenté par le sujet thématiqué, ou encore pour permettre une analyse à plusieurs échelles [...].

Les grandes catégories descriptives (ville moyenne, littoral touristique, etc.) sont certes attendues pour contextualiser l'espace cartographié, mais le jury attend des candidats qu'ils les explicitent, les décomposent voire les discutent grâce aux réalités empiriques très fines auxquelles la carte topographique donne accès. Par exemple, le jury a beaucoup apprécié que la carte de Pontivy ne fasse pas l'objet d'un propos général et plaqué sur le modèle agricole breton, mais qu'au contraire le candidat s'efforce constamment d'en saisir la complexité des traductions territoriales et ses éventuelles contradictions, en repérant par exemple des formes émergentes et très locales de mise en tourisme, dont rendait compte l'un des documents annexes. »

Rapport du jury du concours de l'ENS Ulm (filière A/L), 2015.

3. Autre concours, même vocabulaire

Les étudiants désireux de présenter le concours G2E auront en outre tout intérêt à consolider leurs connaissances géographiques en vue de ce concours. L'une des épreuves orales allie en effet géologie et géographie.

Certains passages du rapport du jury suite au concours 2010 donnent lieu à de véritables passerelles, entre l'épreuve et les attentes en géographie.

« Les candidats ont du mal à retrouver dans un objet, une photo ou une carte des connaissances qu'ils sont censés maîtriser par ailleurs (géographie, géomorphologie). [...] Il est difficile de leur faire faire le lien entre géologie et géographie. Il y a des lacunes en géomorphologie.

Leur connaissance de la géographie de la France est souvent limitée. Les candidats ne savent pas tous situer une carte au 50 000^e sur la carte de France au 1 000 000^e que nous laissons à leur disposition (pourtant, il y a des moyens nombreux de se repérer !). Ils ne connaissent pas les éléments de géographie physique et humaine des principales régions de France. Le lien entre géographie et géologie est pourtant riche (géomorphologie, activités industrielles, tourisme), mais n'est que rarement fait par les candidats. »

2 Quelles orientations pour la géographie à étudier et à proposer ?

1. Comprendre quelle est la géographie attendue au concours

« Lorsque l'on demande à Xavier de Planhol¹ de définir la géographie, [...] il répond en substance : cela sert à dire pourquoi les choses sont ici plutôt que là. »

Jean-Robert Pitte, *Le Génie des lieux*, 2010, p. 33.

« Pour le sociologue, l'historien, l'économiste, le démographe, le géographe peut être un interlocuteur valable qui apporte à une fructueuse collaboration sa sensibilité propre, son savoir-faire qui est avant tout, d'ailleurs, un précieux, un irremplaçable, savoir-voir. »

Renée Rochefort, *Le Travail en Sicile*, 1961, p. 3.

La géographie est une discipline désormais ancrée dans les sciences sociales : elle s'intéresse aux sociétés humaines, saisies sous un angle territorial. Les sociétés humaines (et les phénomènes sociaux) se répartissent au sein des territoires, les transforment et les mettent en valeur, les pratiquent, les investissent de valeurs et de subjectivités. L'étude des territoires est ainsi au cœur de l'analyse géographique, pour saisir la dimension territoriale du social, pour montrer comment les sociétés humaines s'organisent à travers les territoires et organisent ces derniers. La géographie attendue au concours vise donc à comprendre

1. Géographe français (1926-2016), spécialiste notamment de l'Islam.

comment les réalités sociales se répartissent à la surface de la Terre tout en expliquant ces phénomènes.

Le terme de **territoire** recouvre de la sorte cette finalité disciplinaire : cette notion est à définir comme un morceau de la surface de la Terre, marqué par une unité et une homogénéité, et dont les composantes matérielles et immatérielles, humaines comme naturelles et/ou d'allure naturelle, interagissent entre elles. Repérer et interroger un territoire signifie donc prendre en compte l'ensemble de ses composantes, non comme un simple inventaire ou une simple liste, mais comme un tout, en prenant soin d'établir des liens qui les marquent. La place des sociétés humaines dans ces interactions voire ces créations est bien sûr fondamentale.

Plusieurs notions participent du raisonnement géographique et de l'étude des territoires ; tout commentaire doit les faire apparaître. Rechercher l'**organisation d'un territoire** est une finalité qui s'apparente à l'objet même de la géographie. Cette expression invite à repérer la répartition et l'agencement des composantes d'un territoire donné, qu'elles soient matérielles et immatérielles. La division d'un territoire cartographié en plusieurs entités homogènes pour leurs composantes est une forme de repérage d'organisation du territoire. Différencier un village (en repérant son organisation : village-rue, village-tas) des champs qui l'entourent en est une autre forme, à un niveau de repérage plus fin. De même, l'opposition entre versants ensoleillés d'une chaîne de montagnes (l'adret dans les Alpes, la soulane dans les Pyrénées) et versants dans l'ombrée (ubac des Alpes, ombrée des Pyrénées) est une autre illustration de l'organisation des territoires.

Si ces exemples ne visent pas l'exhaustivité des organisations territoriales possibles, ils témoignent toutefois d'un outil fondamental du raisonnement géographique et d'une attente majeure de la discipline : les **échelles**. Ce terme s'entend, dans ce cas, comme un niveau d'observation de territoires, selon une superficie variable. La géographie fonde sa démarche sur une analyse à plusieurs échelles, exigence fondamentale pour expliquer les agencements territoriaux : alors que l'échelle nationale (celle du pays dans son ensemble) est marquée par des tendances et des évolutions générales, celles « régionale » et locale (présentes sur une carte topographique) permettent de les préciser voire de les contredire, à ces niveaux seulement. La démarche géographique se doit donc de prendre en compte toutes les échelles induites par un sujet posé, pour repérer au mieux les organisations territoriales en présence, comme les modalités d'inscription des sociétés dans les territoires. Ces dernières ne sont pas composées d'individus à saisir de manière uniforme et générale.

Les décideurs et autres personnes (physiques et/ou morales) qui agissent sur les territoires sont à qualifier d'**acteurs** : le repérage et la compréhension de leurs actions, des stratégies visées (ensemble des finalités suivies et des modalités pour y parvenir) sont une autre attente en géographie, pour saisir les moteurs des transformations territoriales. Chaque individu qui fréquente et s'inscrit dans un territoire n'est pourtant pas à considérer comme acteur, dès lors que son action se limite à un niveau individuel, qui ne sollicite les composantes territoriales que comme des supports ; en revanche, cette pratique induit un vécu, un ressenti, une subjectivité qui peuvent motiver la fréquentation des territoires. Habiter un territoire ou s'y inscrire temporairement, dans le cadre de ses loisirs ou pour du tourisme, répond aussi à des subjectivités qui affectent ces portions de la surface terrestre, dotées de la sorte de valeurs positives (comme négatives). L'analyse géographique ne peut faire l'économie de cette immatérialité qui explique aussi les réussites ou les difficultés rencontrées par les territoires. Cette situation n'est en rien figée,

et rappelle que la géographie adopte aussi une lecture des changements qui affectent les territoires. Plusieurs expressions, équivalentes, appellent ce regard : **dynamiques territoriales, mutations territoriales, recompositions territoriales**.

Les attentes disciplinaires sont donc mises au service de l'étude des réalités territoriales. Le territoire reste une notion d'abord articulée à une vision verticale, la carte constituant alors l'un des documents majeurs pour appréhender de telles informations. Une vision horizontale complète cette lecture, à travers l'interrogation des **paysages**, que des photographies reproduisent, et dont l'étude appelle alors le « savoir-voir » pointé par R. Rochefort.

L'usage d'un dictionnaire peut être tentant. Plusieurs existent, chacun étant lié à une époque de rédaction et par le souci de son/ses auteur(s) d'accentuer tel ou tel aspect de la discipline. Parfois le siège de querelles épistémologiques – qui n'ont pas à être exposées dans le cadre de l'épreuve passée par les candidats de BCPST et de TB –, ils ne répondent pas tous aux attentes liées à la maîtrise du vocabulaire de la géographie rurale. L'épreuve de commentaire de documents géographiques appelle l'usage du classique *Dictionnaire de la Géographie* de Pierre George (1970 pour la première édition, mais souvent réédité depuis aux PUF) qui garde une utilité certaine. Ses articles très courts portent pour la plupart sur les termes à mobiliser dans le cadre de l'épreuve (organisation des structures agraires, nature des réalités physiques et environnementales...). Le lexique proposé à la fin de cet ouvrage cible les notions essentielles dans l'esprit du dictionnaire de P. George et donc des épreuves à préparer.

2. Proposer seulement une géographie rurale ?

« La géographie rurale concerne l'espace occupé par les campagnes et les petites villes qui vivent en liaison avec elle. Cet espace a été façonné pendant des siècles par la société paysanne. La rapide extension de la société urbaine depuis les années cinquante met en cause son existence autonome. »

Jean-Pierre Houssel, « Géographie rurale, géographie sociale »,
Revue de Géographie de Lyon, 1984/3, p. 173.

« La géographie rurale a renouvelé ses outils et ses méthodes depuis une vingtaine d'années [...]. Dans ces campagnes que l'on désigne de plus en plus sous le vocable "espaces ruraux", dans ces immensités plus ou moins grandes qui séparent entre elles les villes en pleine croissance, tous les phénomènes se trouvent dilués et acquièrent une mobilité à la mesure de l'époque moderne, même si la trame de l'espace semble peu modifiée [...]. Sans abandonner l'observation coutumière, l'accent est mis sur l'évolution qu'impose la modernisation agricole [...]. »

Jacqueline Bonnamour, « La Géographie rurale durant le dernier quart de siècle »,
Ruralia, 1997.

Ces deux textes, écrits par des géographes ruralistes, s'accordent sur plusieurs points. La **géographie rurale** est une branche de la discipline qui traite d'un objet territorial, le

monde rural, qu'elle considère selon toutes ses composantes comme son organisation. Un véritable projet disciplinaire est visible à travers ces deux extraits, qui ne font qu'appliquer aux territoires ruraux les principes géographiques. L'entrée territoriale et paysagère est évidente, et légitime la poursuite d'une étude du monde rural, qui continue d'exister et de maintenir une autonomie d'apparence. Le travail est aussi celui d'une analyse du fonctionnement des entités interrogées : en évoquant les « petites villes qui vivent en liaison », J.-P. Houssel montre que la réflexion ne saurait se limiter au repérage des seules composantes, mais implique aussi de considérer les interrelations qui les animent.

La vision dynamique des territoires est également présente dans les deux extraits avec, chez J. Bonnamour, le souci de rappeler que le passé, les héritages restent pour partie visibles ou se maintiennent et sont donc à étudier : la « trame de l'espace [...] peu modifiée » est un appel à l'étude des **permanences**, orientation souvent couplée à celle des **mutations** en géographie, toutes deux caractérisant les composantes territoriales dans leur intégralité, composantes de natures différentes parfois mais qui toutes participent de la caractérisation territoriale. Cette remarque, formulée par le géographe Armand Frémont à propos du Pays d'Auge (en Normandie), pointe la coexistence de phénomènes appartenant à des domaines divers, mais présents sur un même territoire : le « *Pays d'Auge aux deux visages [...] introduit l'interaction entre sur un même espace entre un vieux pays rural qui se meurt, mais avec de beaux restes, et les territoires nouveaux du tourisme, de la villégiature, de la résidence secondaire ou permanente, des gens des villes qui sont ici et en même temps ailleurs* » (Normandie sensible, p. 117).

La vision développée par J. Bonnamour peut être précisée. La lecture binaire du territoire français, les deux catégories territoriales activées (espaces ruraux et villes) sont assurément à compléter désormais par une autre, celle du périurbain, dont l'identité à part entière n'est plus niée.

« Le périurbain semble échapper au champ d'une géographie rurale qui n'a pas cessé de voir depuis cinquante ans son espace référent se réduire et ses problématiques entamées par l'omniprésence du fait urbain. Mais si les espaces périurbains ne sont plus la campagne, ils ne sont pas non plus la ville tant dans leur morphologie que dans leurs logiques d'évolution ; ils s'apparentent à un troisième mode d'organisation de l'espace [...]. Leur questionnement s'avère donc excessivement fructueux pour comprendre les transformations survenues dans le monde rural depuis la seconde révolution agricole avec le brouillage des notions traditionnellement accolées au rural dans sa version antagonique à la ville. »

Monique Poulot, « Les territoires périurbains : "fin de partie" pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? », Géocarrefour, 2008, vol. 83/4, p. 276.

« À la périphérie de chaque ville, même des plus modestes, au-delà du premier cercle des banlieues qui font corps avec la cité, l'espace est profondément transformé par la proximité urbaine. [...] Une fois franchies les entrées de ville vers l'extérieur, la circulation automobile reste dense, les ronds-points et les voies d'accès sont nombreux, de même que les pavillons, isolés ou en lotissements, au bord des routes ou un peu à l'écart dans la verdure. Car le paysage demeure en grande partie celui de la campagne, plaines

céréalières, bocages, vignes ou vergers. [...] Mais l'écrasante majorité de la population vit de la ville, au prix d'une navette chaque jour vers celle-ci. La population est urbaine, par ses professions, ses habitudes, ses façons de vivre, même souvent par l'école des enfants. Mais elle vit à la campagne, par choix volontaire autant que par nécessité. L'espace se trouve entre ces deux termes où la géographe peine à se situer malgré de très nombreuses analyses, espace rural et urbain à la fois, ni rural ni urbain [...]. »

Armand Frémont, *Aimez-vous la géographie ?*, 2005, p. 158.

Ces présentations géographiques font le constat d'un **troisième type de territoires**, dont l'identification évidente naît de spécificités paysagères comme liées aux pratiques des habitants, sur un mode décrit comme hybride. L'impossibilité de voir une autonomie complète dans les territoires périurbains, encore dépendants des territoires proprement urbains proches (siège d'emplois, de services plus complets), ne freine en rien leur reconnaissance, et ne fait que confirmer la lecture géographique, soucieuse d'interroger les interrelations entre entités voisines mais distinctes.

Les territoires couverts par le programme de BCPST/TB se trouvent ainsi déclinés. Leur association ne doit pas surprendre, malgré le contenu des deux derniers extraits : des motifs paysagers comme des gradients de rapports aux villes restent partagés, et la « fin de partie » pointée par M. Poulot reste une interrogation plus qu'une affirmation. Partant, ce titre souligne aussi implicitement l'existence maintenue d'une géographie rurale, en lien avec l'importance encore actuelle du monde rural, par l'emprise territoriale majeure au sein de la France. Le « malaise de la géographie rurale », pointé au début des années 1970 par J. Bonnamour dans l'un de ses ouvrages (*Géographie rurale – Méthodes et perspectives*, 1973), n'a plus lieu d'être, tant cette branche disciplinaire a renouvelé ses modalités d'approche en adoptant une lecture territoriale. Cette dernière n'induit pas seulement des objets d'étude, mais aussi une méthode d'approche des phénomènes géographiques qui rejette les inventaires stériles, au profit de la considération des interrelations entre composantes dans une visée dynamique.

3. Quels objets pour la géographie attendue ?

Définir les territoires ruraux et le monde rural

◆ Des fondements quantitatifs nécessaires, mais à compléter

La définition de **rural** peut procéder de plusieurs points de vue, qui tous se complètent plus qu'ils ne s'opposent, et permettent de décliner les différents centres d'intérêt de la géographie. Les réalités quantitatives sont d'abord une affaire statistique, articulée aux travaux de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) qui produit des chiffres sollicités à de multiples reprises, mais dont les regards souffrent d'une lecture par seuils qui peut sembler trop mécanique. La définition proposée par l'INSEE est la suivante : « *L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). Cet espace [...] représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine* ». La terminologie employée procède de déterminants statistiques, associés à chaque commune. Ce niveau administratif – qui est celui à convoquer aussi pour

déterminer l'emploi d'autres termes – est considéré autour du nombre d'habitants et d'emplois qu'il rassemble et/ou de la part de la population communale exerçant un emploi dans une autre commune que celle de résidence. Le rural est donc défini en opposition avec les unités urbaines (« *commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et qui compte au moins 2 000 habitants* »). L'aire urbaine rassemble ces unités urbaines autour d'un pôle urbain (commune avec au moins 10 000 emplois), dont la force d'emploi amène des déplacements quotidiens : les communes de la couronne urbaine sont celles dont « *au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci* ». La terminologie est longue, mais ces statistiques peuvent se trouver dans les documents complémentaires et une familiarisation avec les modalités de regard de l'INSEE comme avec les expressions et termes employés est donc attendue.

L'**approche statistique seule** ne peut toutefois convenir. Le seuil de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu et séparés par moins de 200 m de distance (défini par l'INSEE) semble mécanique et n'envisage pas les réalités paysagères. L'INSEE a toutefois conscience de telles faiblesses possibles d'approche. Que dire en effet des petites villes qui conservent une identité rurale affirmée en dépit du seuil dépassé ? Nombre de **bourgs** (atteignant les 5 000 habitants) de la France de l'Ouest (Bretagne et Vendée) appartiennent aussi à la France rurale. Il en va de même pour les villes isolées dans un environnement rural et qui, malgré leurs fonctions de commandement sur un plan administratif (préfectures comme Mende, Foix ou Digne, sous-préfectures comme Castellane ou Prades), s'inscrivent dans le monde rural et doivent leur économie aux services fournis à ce même type de territoire. Sans rejeter l'appellation de villes – ce que J.-P. Houssel propose aussi dans la définition, pour souligner leur appartenance au rural –, l'INSEE classe autrement ces communes. Une unité urbaine composée d'une seule commune est ainsi baptisée « ville isolée », ce qui traduit la réalité paysagère d'un noyau de peuplement dense, siège de commerces autres que ceux classiquement présents dans les villages, mais qui s'individualise des territoires environnants marqués par la verdure et la faiblesse des densités humaines. Les pôles urbains moyens (5 000 à 10 000 emplois dans l'unité urbaine) et petits (entre 1 500 et 5 000 emplois) sont pour partie associés au rural dans les définitions de l'INSEE, tout en ne manquant pas d'y faire implicitement référence.

◆ Une approche plus qualitative, voire subjective

Une telle approche complète la vision précédente, en activant les réalités paysagères. Le titre d'un article du géographe Yves Luginbühl (revue *Études rurales*, 1991) montre combien cette lecture reste nécessaire, sans être toutefois suffisante : « *Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ?* ». Si le poids de l'agriculture dans les paysages est facile à saisir, un appareillage statistique ne peut que compléter cette approche. Il ne s'agit toutefois pas d'établir un seuil pour déterminer comme rurale une population communale et donc territoriale, pour des entités où les autres secteurs d'activités économiques existent et sont souvent florissants. La référence à l'agricole, à une activité, rappelle néanmoins que le rural signifie présence humaine et pointe le rôle des sociétés dans la formation des paysages. Les **composantes d'allure naturelle** (le minéral, le végétal et l'animal) sont en grande partie dues à une action humaine, qui justifie de convoquer le terme de rural pour désigner ce qui n'est ni urbain, ni périurbain. Ce truisme vise surtout à rappeler les rares entités encore naturelles en France : quelques pentes et sommets des Alpes et des Pyrénées, forêt guyanaise, TAAF (Terres australes et antarctiques françaises). Ces quelques cas – néanmoins intégrés aux

informations de l'ouvrage – bénéficient déjà d'une forme de territorialisation, car ils sont nommés, cartographiés avec précision voire parcourus par un tourisme diffus pour les premiers, sans être habités de manière dense au quotidien. Le rural a en effet besoin de l'humain pour exister.

La **ruralité** traduit les rapports entretenus par les sociétés humaines avec les territoires ainsi que les rapports entre individus noués à travers les territoires. Elle n'est pas seulement affaire de pratiques de mobilité, mais convoque aussi des composantes culturelles (et sociales, au sens de relations entre individus) qui intéressent une géographie soucieuse d'exprimer le vécu et les sociabilités. Ces thèmes mobilisent des réalités nombreuses, qui précisent les cadres de vie des ruraux, en même temps qu'ils contribuent à distinguer la ruralité de l'urbanité.

Appréhender les territoires périurbains : une conjonction de données

◆ Une affaire de situation

Le **périurbain** se repère aux portes des territoires les plus urbanisés. Plus qu'une transition avec le rural désormais, il apparaît comme un « tiers espace » (Martin Vanier, article éponyme de 1996 dans la *Revue de Géographie alpine*) et non plus comme une troisième couronne urbaine. Il reste le territoire qui succède aux banlieues, pleinement urbaines, mais admet une existence propre.

La situation périurbaine est donc aisée à comprendre, en fonction de la distance kilométrique au centre des villes. Son existence est récente, puisque c'est le recensement de la population de 1975 (couvrant donc la période intercensitaire 1968-1975) qui met en évidence les débuts de ce phénomène, né à l'origine de l'implantation de ménages urbains dans les communes rurales limitrophes ou proches de celles de banlieues. Le mouvement concerne d'abord les grandes agglomérations françaises puis s'étend progressivement autour de l'ensemble des villes françaises, y compris des DOM. Du fait du découpage communal, autour de petites villes, les territoires périurbains peuvent relever de la même commune que celle centrale, ou être immédiatement voisins de cette dernière, si les territoires typiques de banlieues s'y trouvent aussi. Des précautions sont donc à prendre pour toute lecture fondée sur les limites communales, information présente sur les cartes topographiques.

La présence d'une ville a donc été une condition initiale du développement de la périurbanisation. Le dynamisme urbain se fait générateur de périurbanisation, tout comme l'atténuation du phénomène périurbain et sa limite sont fonction de la taille de la ville et de son aire d'influence.

◆ Une affaire d'organisation territoriale et de paysages

La **singularité paysagère du périurbain** procède de ses composantes propres. La verdure encore visible (champs de cultures ou réservés à un élevage de plein air, forêts et non simples parcs urbains voire friches ou formations végétales intermédiaires) est renforcée par celle des jardins qui entourent les maisons individuelles voire les quelques immeubles et autres bâtis collectifs.

L'organisation territoriale en précise les contours. Les vieux noyaux villageois, implantés selon des logiques anciennes et des attentes passées, s'individualisent des lotissements périurbains, marqués par des alignements réguliers de maisons individuelles avec jardins. Ces dernières peuvent aussi relever d'une répartition plus diffuse mais toujours proche de

voies de communication récentes et rectilignes, se différenciant des bâtiments isolés et anciens, pensés selon une orientation paysanne et une proximité avec les champs cultivés. En revanche, les nouveaux habitants ont pu investir ces mêmes résidences (comme les maisons de village) et donner un second souffle à des bâtiments abandonnés ou en voie de l'être.

S'ajoutent les activités majeures, souvent présentes en bordure de ces territoires. Les **entrées de ville** (vastes territoires commerciaux liés à une succession de grandes enseignes spécialisées) et les centres commerciaux, bâtis à partir des années 1970-1980, l'ont été au plus près des territoires urbains, foyers de consommateurs, dans les espaces de grande taille disponibles ; le choix s'est porté vers ceux encore agricoles qui, dans le même temps, connaissaient l'accroissement du bâti résidentiel de nature périurbaine.

◆ Une affaire de pratiques de mobilité et d'habiter¹

Les populations périurbaines présentent des **modes de vie** qui les singularisent. Les déplacements effectués au quotidien ou de manière très courante, pour rejoindre son emploi et/ou accéder à des services non présents dans la commune de résidence, amènent à employer le terme de navetteurs ou celui de pendulaires pour désigner nombre d'habitants du périurbain. Cette autre dimension de l'analyse géographique participe tout autant de la constitution des territoires périurbains en entités à part entière.

Quels thèmes à convoquer pour une étude géographique ?

Si les sujets posés orientent le contenu du commentaire, tous se rattachent à de grandes thématiques (et à leurs sous-thèmes) qu'il faut savoir identifier à la lecture du libellé.

Trois grandes thématiques ainsi que des thèmes transversaux constituent les leitmotifs des sujets proposés, que le tableau 1.1 résume en les définissant.

Les sujets posés appellent bien souvent l'activation d'au moins deux thèmes (autres que ceux transversaux). Le cadre environnemental est rarement à négliger. Il est le siège de toute réalité humaine et occupe une place majeure dans les territoires ruraux. Si sa présentation n'est pas explicitement suggérée par les libellés, son examen est le plus souvent attendu, pour souligner le cadre dans lequel les activités humaines et les sociétés s'inscrivent.

L'application rurale de ces thématiques est évidente. Se pose néanmoins la question du traitement à réserver aux territoires urbains présents sur les cartes à commenter. Plusieurs cas de figure se présentent. Les villes les plus importantes, métropoles d'envergures nationale ou régionale, n'ont pas à être traitées pour leurs territoires centraux et leurs banlieues². Les petites villes – le seuil maximum de 20 000 habitants pour la ville-centre peut être retenu –, évoquées par J.-P. Housset dans sa définition du rural, ne sont à prendre en compte que pour le périurbain qu'elles génèrent ou les services qu'elles concentrent (repérés pour ceux majeurs sur les cartes topographiques), dès lors qu'ils s'adressent en totalité ou pour partie au monde rural proche. Certaines entités urbaines, par le nombre d'habitants et/ou l'urbanité dont elles sont porteuses, peuvent toutefois être intégrées à la réflexion. Il en va ainsi des petites unités touristiques dont l'existence est liée à leur

1. La notion d'habiter, de plus en plus courante en géographie, désigne l'ensemble des modes de vie et des pratiques quotidiennes d'une société et des individus.

2. Cet ouvrage n'évoquera d'ailleurs pas l'organisation des territoires urbains et leur repérage cartographique, pour s'inscrire dans les attentes du programme de BCPST/TB.

cadre environnant rural, partie intégrante des atouts que leurs acteurs (actuels ou passés) valorisent, ou petites villes à l'économie en partie fondée sur une ressource locale, naturelle ou historique, à partir de laquelle l'entité s'est développée. La première orientation vaut pour des stations touristiques littorales comme de montagne, à l'existence fondée sur des critères naturels (pente, neige, paysage grandiose, mer...) ; la seconde perspective s'entend davantage pour des stations thermales (à l'implantation possiblement en montagne ou sur les territoires littoraux) ou des formes de patrimoine historique. Certaines de leurs composantes urbaines (équipements, petits lieux) sont à convoquer pour montrer l'époque de leur création et les dynamiques dont elles ont été le siège depuis.

Ces multiples thèmes, mis en relation, fondent l'existence des territoires à étudier et à saisir à travers les différents documents proposés.

3 Se préparer durant l'année et être efficace le jour J

1. Les modalités d'apprentissage

Chacun fait preuve de méthodes d'apprentissage qui lui appartiennent (fiches, réécriture au brouillon, du fait d'une mémoire visuelle ou autre). Il convient toutefois de pointer les savoirs et les savoir-faire que tout candidat se doit de maîtriser, ce que l'organisation de l'ouvrage reflète.

Quel que soit le sujet, la technique du commentaire de carte topographique et de documents (de toutes natures) doit être acquise. Elle passe par une connaissance des informations présentes et de la manière de les rechercher. Elle induit aussi d'adopter une rhétorique propre au commentaire de documents, modalité de présentation des informations trouvées dans les documents et auxquels s'adjoignent nécessairement des connaissances personnelles qui les caractérisent et en précisent la signification.

Si le commentaire n'est pas une affaire de récitation d'informations brutes, il ne peut faire l'économie de connaissances personnelles apportées constamment et en lien avec les documents. L'ouvrage pointe les deux types d'informations à solliciter. Des **thèmes généraux**, pensés sur un mode notionnel comme pour leur application et leur existence à une échelle nationale, sont à connaître, et fondent les grandes orientations du programme. S'ajoutent des **informations de nature régionale**, qui différencient le cadre humain et physique de la France en fonction des territoires et des paysages d'appartenance, qui possèdent leurs dynamiques propres. La conjonction des deux types de connaissances est donc attendue pour aborder les sujets dans leur intégralité. Tout candidat doit donc s'assurer de connaître ces deux fondements du cours.

2. Les colles : une mise en pratique

Proposées au rythme d'une toutes les quatre semaines, les colles sont l'occasion d'un entraînement sur des sujets typiques de concours. Une plus-value essentielle réside dans le bénéfice tiré de la colle et dans son aspect formateur.

Une fois l'exposé terminé et la colle achevée, remplir un document revenant sur le contenu de la présentation peut être une manière de s'assurer que toutes les informations attendues ont été apportées. L'encadré suivant compile les différents temps de l'exposé et le contenu

à développer dans chacun. Il est à comprendre comme un canevas général, à utiliser quel que soit le sujet posé.

Colle n° __

Sujet :

- Introduction du commentaire

	Présence		Réponse aux attentes	
	Oui	Non	Oui	Non
Localisation précise de la carte				
Caractérisation de la carte Date de révision Échelle Présentation générale du contenu de la carte				
Présentation des documents complémentaires Nature Nature de la source Intérêt et fonction pour le sujet				
Interrogation du libellé Définition des termes du libellé Existence d'une problématique				
Annonce du plan retenu pour le commentaire				

- Développement du commentaire

	Présence		Réponse aux attentes	
	Oui	Non	Oui	Non
Plan retenu pour le commentaire Adaptation du plan choisi (régional ou thématique) aux attentes Intitulés problématisés des grandes parties Intitulés problématisés des sous-parties				
Agencement de la réflexion Transition opérée entre les parties				
Modalités et contenu du commentaire Commentaire véritable à travers la démarche retenue (partir des documents, apporter ensuite des connaissances personnelles) Problématisation du contenu Déclinaison des thèmes géographiques attendus				

- Conclusion

	Présence		Réponse aux attentes	
	Oui	Non	Oui	Non
Premier temps : bilan et retour sur la problématique				
Second temps : ouverture/lecture critique de la carte proposée				

3. Le temps de préparation le jour J et le temps de l'oral

Les 45 minutes de préparation sont très courtes et doivent être articulées à une efficacité complète. Toutes les informations ne doivent pas être rédigées ; seule l'introduction est à détailler avec précision sur ses notes, comme elle est le moment décisif de l'exposé.

Durant la **préparation**, l'utilisation de feuilles de papier autoadhésives amovibles est possible, pour repérer les points marquants d'une carte ou relever les coordonnées géographiques ce qui demande une technique affirmée ; il est également possible d'employer une loupe pour repérer certains détails de la carte mal visibles à l'œil nu

et qui permettent d'affiner au mieux le commentaire. Il peut être utile, au brouillon, de dresser un cadre rectangulaire ou de la forme de la carte proposée, pour y reporter, lors de la lecture, les éléments ponctuels fondamentaux pour la compréhension des territoires représentés.

L'exposé devant le jury (20 minutes d'exposé suivies de 10 minutes de reprise) doit être clair et audible. Le ton convaincant doit se doubler d'une posture qui explicite au mieux les informations apportées. Pour cela, il ne faut pas hésiter à montrer du doigt, sur la carte, les éléments fondamentaux pris en compte dans l'exposé ; attention toutefois à ne pas se placer devant la carte, ce qui la masquerait aux yeux du jury !

Le **déroulé de l'exposé oral** doit être facilement repérable par le jury, en employant des expressions qui pourraient sembler « lourdes » dans une copie écrite, mais qui concourent à expliciter le plan suivi : l'introduction peut ainsi se terminer par la formulation « *dans une première partie nous montrerons que... puis dans une deuxième... et dans une troisième...* ». De même, les transitions entre les parties sont à opérer en recourant à des formules identiques : « *Après avoir traité en première partie de... puis, en deuxième partie, de... nous allons aborder en troisième partie...* ».

L'exposé doit atteindre les 20 minutes. Il faut à la fois surveiller l'heure sans chercher à jouer du temps : mieux vaut finir avec quelques minutes d'avance (2 ou 3) que faire traîner un exposé !